Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 26 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE	M. Frédéric TOURNE	Mme Christine GAUDIN
		M. Guillaume PICHOT	M. Louis OLIVIER	M. Michel BILLAULT	
Absents excusé	M. Jérémy FAUCHEUX				
Secrétaire	M. Christian GASTINE				

Le compte rendu du 29 janvier 2019 est lu et approuvé.

Délibération N° 2019/008 Communauté de Communes Cœur De Beauce : Report transfert compétence distribution eau potable.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 64,
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article premier,
Considérant que l'étude pour le transfert de la compétence « eau » comprenant le diagnostic patrimonial des réseaux de distribution, l'étude financière est très conséquente et stratégique pour la communauté de communes Cœur de Beauce avec 48 communes membres,
Considérant que le cahier des charges pour le transfert de cette compétence, rédigé par l'Agence Technique Départementale, n'est pas encore validé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
Considérant que les services de la DDFIP ont indiqué à la communauté de communes Cœur de Beauce, que la masse de travail avec les dissolutions des budgets annexes « eau », de transfert d'actif et de passif, sera difficile à mener avec le travail quotidien,
Considérant que les services de la communauté de communes Cœur de Beauce ne sont pas opérationnels avec la vacance du poste de Directeur des Services Techniques pour une prise de compétence au 1er janvier 2020,
Considérant que les organes exécutifs locaux vont être renouvelés en mars 2020, que le conseil municipal actuel ne peut pas s'engager sur une compétence aussi stratégique,
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander le report du transfert de la compétence « eau », à la communauté de communes Cœur de Beauce, au 1er janvier 2023.

Délibération N° 2019/009 Emprunt travaux enfouissement réseaux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux aériens situés rue de l'église et rue du château d'eau. Montant : 70 000,00 euros - Durée : 20 ans - Taux fixe : 1,63 % - Échéance annuelle.
Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le contrat de prêt et la demande de réalisation de fonds.

Délibération N° 2019/010 Subventions 2019.

Le conseil municipal décide, après discussion, de verser des subventions de fonctionnement pour l'année 2019 :
ONACVG (Bleuets de France) ..... 70,00 euros
Union Départementale fédérée des associations pour le don de sang ... 70,00 euros
Familles Rurales de la Basse Conie ..... 40, 00 euros
Croix Rouge ..... 40, 00 euros
ADMR SIAD ..... 40, 00 euros
ADMR portage des repas à domicile ..... 40,00 euros
Ligue contre le cancer ..... 40,00 euros
Ludo'Beauce ..... 25,00 euros
ARAM ..... 50,00 euros
et abonnement au magasine d'information de l'ARAM, soit 4 numéros, pour 22,00 euros.

Délibération N° 2019/011 Subvention gardiennage église.

Le conseil municipal décide de verser à la paroisse d'Orgères la somme de 50,00 euros pour le gardiennage de l'Église pour l'année 2019. Cette somme sera inscrite au budget au compte 6282.

Délibération N°2019/012 Achat ordinateur.

Le conseil municipal décide de renouveler le poste informatique de la mairie. Des devis seront demandés et cette dépense sera inscrite en investissement au prochain budget.

Délibération N°2019/013 Entretien des trottoirs.

Le conseil municipal décide d'acheter, avec la commune de Nottonville, un désherbeur thermique. Cet achat se ferait en achat groupé avec les communes de Loigny la Bataille et Varize afin de bénéficier de subventions. Cette dépense sera inscrite en investissement au prochain budget.

Questions diverses.

Le conseil municipal reçoit Mme Hélène PICHON qui présente l'association Ludo'Beauce. Cette association installe pour 2 jours (vendredi et samedi) un atelier jeux dans chaque commune de la communauté de communes Cœur de Beauce, ouvert à tous. Le conseil municipal est d'accord pour prêter la salle polyvalente un week end où la salle ne sera pas louée.
Le conseil municipal prend note de la date des élections européennes le dimanche 26 mai prochain.
La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le vendredi 3 mai après midi.
Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 10 avril pour le vote du budget avec M. Serge Ringwald.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- **Délibération N° 2019/008 Communauté de Communes Cœur De Beauce : Report transfert compétence distribution eau potable**
- **Délibération N° 2019/009 Emprunt travaux enfouissement réseaux.**
- **Délibération N° 2019/010 Subventions 2019**
- **Délibération N° 2019/011 Subvention gardiennage église.**
- **Délibération N°2019/012 Achat ordinateur.**
- **Délibération N°2019/013 Entretien des trottoirs.**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	Absent
1er Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2ème Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		**Secrétaire de séance**, Christian GASTINE	